



COMMUNE DE FLEAC
(16730)

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2022 - 150
PORTANT PERMISSION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

PLACE MARKTBREIT

Animations de Noël

Le Maire de la Commune de FLÉAC,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R 116-2,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu la demande déposée le 01/12/2022 par Mme AUDRA Christine, Adjointe au Maire de la Commune, à l'occasion du Marché de Noël, place Marktbreit,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les bénéficiaires sont autorisés à occuper le Domaine Public, Place Marktbreit, sur la partie calcaire, **du lundi 05 décembre 2022 au lundi 12 décembre 2022**, à l'occasion des animations de Noël, pour l'installation de deux tivolis 5X12m, de plusieurs stands et un manège.

ARTICLE 2 : Les animations sont prévues du 9 au 11 décembre 2022, les bénéficiaires devront remettre les lieux dans leur état initial, à leur départ.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle correspondant à cette interdiction. La signalisation sera fournie par la commune de Fléac. La pose et la maintenance de la signalisation et des barrières seront assurées par les soins des organisateurs et des services techniques.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois de sa publication.

ARTICLE 7 : Madame le Maire de FLEAC, le Commandant de la Gendarmerie de HIERSAC, l'agent Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la commune de Fléac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Fléac, le 01/12/2022
Mme Le Maire,

Hélène GINGAST

Publié le :
Notifié le :

05 DEC 2022
05 DEC 2022


